

**Communiqué de presse - Le 9 janvier 2016**

Contact presse : Alexandre Séguès, responsable communication de la Fondation de l'Avenir  
01 40 43 63 27 - [asegues@fondationdelavenir.org](mailto:asegues@fondationdelavenir.org)

## TRIBUNE

*Dominique Letourneau, président du directoire la Fondation de l'Avenir pour la recherche médicale appliquée, prend position sur les pratiques paramédicales avancées.*

### **PRATIQUES AVANCÉES PARA-MÉDICALES, ENCORE UN PEU DE COURAGE POLITIQUE !**

**Débat récurrent depuis de nombreuses années, les pratiques avancées en soins ont trouvé, par la Loi de santé du 26 janvier 2016, leur reconnaissance législative. Mais dans les faits rien n'est réglé. Il faudra attendre les textes d'applications - s'ils sortent - pour savoir réellement ce que l'on entend en France par pratiques avancées.**

Rappelons qu'en vertu du droit français, les professions de santé se composent de plusieurs catégories dont les professions médicales incluant les médecins (seuls susceptibles d'effectuer des transferts de compétences) et les professions d'auxiliaires médicaux nommées le plus souvent paramédicales.

Les pratiques avancées reposent sur le principe d'un transfert de compétence qui va au-delà d'une simple délégation d'actes ou de tâches. En santé, le droit français ne mentionne pas le transfert de compétences en tant que tel, mais la coopération entre professionnels de santé. Ce choix sémantique s'explique par les conséquences juridiques qui en découlent. **Le transfert de compétences permettrait d'autonomiser l'auxiliaire médical pour des actes qui aujourd'hui relèvent du monopole médical.**

Le modèle français s'est construit surtout dans une relation historique de subordination du paramédical au médical inscrite dans une conception biomédicale des soins. D'autres pays ont préféré, dans une culture de complémentarité Cure et Care, d'autres façons de définir les activités des médecins et des paramédicaux. On y constatera que très souvent l'universitarisation des formations paramédicales y est particulièrement développée, alors que cela reste encore embryonnaire en France.

Si la question des pratiques avancées a été esquissée dès 2003, c'est surtout à partir des perspectives liées à la démographie médicale (rapports du Pr Berland) qu'elle a pu être réellement envisagée. Ce qui de notre point de vue constitue une mauvaise approche, car elle ne s'aborde que sur un versant quantitatif et en tant que réponse conjoncturelle à un problème mal traité depuis au moins deux décennies.

**Alors que réfléchir aux pratiques avancées, c'est prendre en compte l'évolution des besoins de santé liés au développement des maladies chroniques et des poly pathologies** dans un contexte

#### **Contact presse**

Alexandre Séguès, responsable communication de la Fondation de l'Avenir  
Tél. : 01 40 43 63 27 - [asegues@fondationdelavenir.org](mailto:asegues@fondationdelavenir.org)

de vieillissement de la population. C'est aussi tenir compte du progrès technologique qui permet d'organiser différemment les relations entre les professionnels de santé et bien sûr celles avec les patients.

Tout le monde s'accorde sur les cloisonnements improductifs (ville/hôpital - sanitaire/médicosocial) et la juxtaposition des acteurs.

**Les pratiques avancées peuvent être un levier pour une nouvelle organisation des soins, au bénéfice du patient**, basée sur des modes d'exercice plus partagés et de nouvelles fonctions de coordination.

Arbitrées par les pouvoirs publics, sans véritablement trancher, les pratiques avancées restent un débat entre spécialistes aux intérêts parfois divergents, sans que la population en soit informée.

Nos concitoyens, interrogés par la Fondation de l'Avenir fin 2013, avaient exprimé un niveau d'information très faible et un niveau d'adhésion mitigé. Le plus paradoxal étant que c'est certainement les premiers bénéficiaires (personnes âgées, isolées en milieu rural) qui étaient les plus opposés. Trois ans après, il reste fort probable que nous en soyons toujours au même niveau.

Le cadre législatif des pratiques avancées est clair, mais le flou qui entoure leur conception ne permet pas d'en voir la déclinaison sur le terrain. L'écueil est grand, entre l'argumentation initiale d'une plus grande fluidité et la couche en plus sur lequel cela débouchera. Le risque étant qu'elles soient dévoyées pour répondre de façon ponctuelle à des besoins quantitatifs sans ré-interrogation de la cohérence du système ou qu'elles soient plutôt instrumentalisées pour des revendications de reconnaissance professionnelle.

Le tunnel « politique » dans lequel nous entrons ne devrait pas faciliter cette clarification essentielle pour les acteurs et les patients. Surtout parmi ces derniers, ceux qui aujourd'hui sont sans réponse.

**Dominique Letourneau**  
*Président du directoire de la Fondation de l'Avenir*  
Twitter : @LETOURNEAUDOMIN

-----  
**BON A SAVOIR :**

**Pour contribuer au développement de la recherche infirmière et paramédicale française, la Fondation de l'Avenir attribue une bourse** de formation à la recherche finançant :

- Le diplôme universitaire « Initiation à la recherche en soins » de la Faculté de médecine de l'université Paris Est Créteil
- Une partie du temps consacré à la recherche appliquée au sein d'un service de soins et d'accompagnement mutualiste.

Pour accompagner l'amélioration des connaissances et des pratiques de soins réalisés dans le cadre de l'exercice professionnel des auxiliaires médicaux, la Fondation de l'Avenir a créé en juin 2013 la « Bourse Avenir Recherche en Soins ». Ce dispositif unique en France s'adresse aux professionnels paramédicaux mutualistes. Il s'appuie sur une collaboration avec l'université Paris Est Créteil, l'École supérieure de Montsouris, le Groupement hospitalier de la Mutualité française et Générations Mutualistes. Infirmier, ergothérapeute, puéricultrice, nutritionniste, éducatrice médico-sportif... quel que soit leur profession, les étudiants bénéficiant de la bourse poursuivent plusieurs objectifs :

- Développer les savoirs spécifiques à la réflexion appliquée aux soins ;
- S'initier aux méthodes et outils de la recherche et à leur application dans le champ des soins ;
- S'approprier l'approche de traitement de l'information et la recherche documentaire.

En savoir + : Dispositifs de soutien dans les pratiques de soins et d'accompagnement : [cliquez-ici](#).

**Contact presse**

Alexandre Séguès, responsable communication de la Fondation de l'Avenir  
Tél. : 01 40 43 63 27 - [asegues@fondationdelavenir.org](mailto:asegues@fondationdelavenir.org)

# A propos de la Fondation de l'Avenir

**Créée en 1987 par la Mutualité Fonction Publique et reconnue d'utilité publique en 1988**, la Fondation de l'Avenir a vocation à encourager et à soutenir la recherche médicale appliquée, passerelle indispensable entre la recherche fondamentale et l'application aux patients.

Depuis trente ans, elle soutient les projets de chercheurs qui accélèrent le progrès médical et font progresser la médecine de demain dans plusieurs domaines : chirurgie, cardiovasculaire, greffe, handicap, cancérologie, thérapie cellulaire, psychiatrie, imagerie médicale, innovation en traumatologie et innovation des pratiques de soins et d'accompagnement.

Grâce au concours de la Fondation, des professionnels de santé aboutissent rapidement et concrètement à des nouvelles techniques et pratiques profitables à tous. La Fondation a ainsi contribué à **des découvertes majeures** telles que la **stimulation cérébrale profonde pour le traitement des symptômes de la maladie de Parkinson**, la **destruction de calculs rénaux par ultrason** ou encore la **greffe de cellules cardiaques émanant de cellules souches embryonnaires humaines**.

La Fondation de l'avenir travaille en collaboration avec tous les CHU de France et les principaux services de soins et d'accompagnement mutualistes.

## ➤ Des missions sociales organisées autour de 3 axes majeurs

- **Accompagner des équipes de recherche médicale appliquée.** La Fondation soutient aussi bien les jeunes chercheurs (via le Prix des chirurgiens de l'Avenir par exemple) que des équipes expérimentées à travers son appel d'offres annuel.
- **Contribuer à l'émergence de nouvelles pratiques de soins et d'accompagnement**, au sein de structures publiques, associatives ou mutualistes.
- **Valoriser et diffuser, au sein de son environnement et du grand public, les expérimentations et leurs résultats** ainsi que les évolutions sociales et sociétales induites par le progrès médical.

## ➤ Les valeurs défendues par la Fondation de l'Avenir

- **La proximité.** La Fondation œuvre notamment à resserrer les liens avec le patient et son entourage ; à être proche du mouvement mutualiste et de l'économie sociale et faire le lien entre les équipes de recherche financées, les partenaires, les donateurs et le grand public.
- **L'efficacité.** L'objectif est d'optimiser la qualité de vie et la prise en charge des patients.
- **La transparence.** Les instances, les dirigeants de la Fondation de l'Avenir garantissent la rigueur et la transparence de la gestion. Ils veillent à la bonne utilisation des fonds collectés par la Fondation de l'Avenir et au respect des missions sociales énoncées par ses fondateurs. La Fondation de l'Avenir est agréée par le Comité de la Charte pour le don en confiance.

## ➤ Les ressources de la Fondation de l'Avenir (chiffres 2015)

Des financements privés constituent la quasi-totalité des ressources de la Fondation de l'Avenir :

- 53 % sont des ressources collectées auprès du public (dons, legs)
- 38 % viennent des mécénats et partenariats en lien avec l'économie sociale
- 109 % sont des revenus de produits financiers et produits partage

Ces ressources sont allouées aux :

- missions sociales (73 %) à savoir le soutien à la recherche médicale appliquée ; la promotion de l'innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement et la participation à la diffusion de l'information scientifique et à la valorisation des projets
- frais de recherche de fonds (20 %)
- frais de fonctionnement (7 %)

**En résumé : + de 1 000 projets de recherche soutenus depuis 1987**

**100 équipes de recherche accompagnées chaque année / 60 000 donateurs particuliers**

**Près de 50 partenaires majeurs de l'économie sociale / 6,5 millions d'€ de fonds mobilisés par an.**

### Contact presse

Alexandre Séguès, responsable communication de la Fondation de l'Avenir

Tél. : 01 40 43 63 27 - [asegues@fondationdelavenir.org](mailto:asegues@fondationdelavenir.org)